



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 117/2025

REGLEMENTANT UNE INTERDICTION DE STATIONNEMENT PARKING RUE IGNACE HUMBLLOT ATTENANT A LA FRITERIE « OLLÉ FRITES »

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-24, L.2211-1, L.2212-1 L.2212-2 et L.2213-4,

VU le Code des Communes,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté municipal du 19 juin 1973 portant réglementation sur la circulation et le stationnement au sein de la Commune.

CONSIDERANT qu'à l'occasion du marché aux puces, la friterie « Ollé Frites » basée à l'intersection des rues Ignace Humblot et Raoul Briquet, demande une autorisation d'occupation du domaine public

ARRÊTE

Article 1 -

A l'occasion du marché aux puces et afin de pouvoir installer une terrasse déportée (5 tables), le stationnement sera strictement interdit sur les trois places de parking attenant à la friterie « Ollé Frites » à l'angle des rues Ignace Humblot et Raoul Briquet **du vendredi 11 Juillet 2025 22h00 au samedi 12 Juillet 2025 00h00.**

Article 2 -

Toute infraction au présent arrêté sera poursuivie conformément à la réglementation en vigueur. Les véhicules se trouvant stationnés dans le périmètre, seront verbalisés et mis en fourrière.

Article 3 -

Dans le cadre du Plan Vigipirate et afin d'assurer la sécurité de tous, un barriérage sera mis en place par les Services Techniques. Des signaleurs munis de chasuble seront également présents aux intersections, un véhicule des services techniques se trouvera au début et en fin de cortège afin d'assurer la sécurité de tous.